

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [95] (2007)
Heft: 1513

Artikel: Canton de Neuchâtel
Autor: Balleys, Valérie / Ebel, Marianne / Gazareth, Pascale
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-283158>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CANTON DE NEUCHÂTEL

propos recueillis par Valérie Balleys

Marianne Ebel, députée solidaritéS à Neuchâtel, candidate au Conseil national et au Conseil des Etats, sur la liste POP-SolidaritéS a souhaité s'exprimer sur les places de crèches et l'égalité salariale.

- «Un enfant, une place», dans une crèche de qualité, en horaire élargi (12h par jour), adapté au monde actuel du travail et, pour les plus grands, dans des structures d'accueil parascolaires adéquates. C'est un droit qu'il faut inscrire comme tel dans la législation fédérale. A l'instar de l'Allemagne, la Suisse doit décider des investissements massifs pour concrétiser ce droit.

- «A travail égal, salaire égal». Pour faire respecter ce droit, il faut instaurer un «contrôle salarial» obligatoire: toutes les entreprises devraient une fois par an apporter la preuve à l'inspectorat du travail que leur pratique salariale est conforme à la loi. De plus, il faudrait instaurer une inversion du fardeau de la preuve : à l'employeur d'apporter la preuve qu'il respecte la loi et toute discrimination salariale devrait être poursuivie d'office.

Pascale Gazareth, membre POP du conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds et candidate au Conseil national sur la liste POP-Solidarité a souhaité donner son avis sur les places de crèches et la prostitution.

- Les programmes d'incitation de ces dernières années ont permis une amélioration sensible de la situation, mais celle-ci reste problématique et son financement à long terme aléatoire. Les entreprises doivent s'impliquer davantage, par elles-mêmes pour les plus grandes et en participant à des structures collectives pour les plus petites, grâce à des incitations positives ou négatives si nécessaire. Toutefois, les

places de crèches ne doivent pas être la seule option étudiée : de meilleures possibilités de temps partiel pour les pères, entre autre, devraient être offertes pour répondre aux besoins des familles.

- Le sexe est partout dans la publicité et les médias, mais la reconnaissance des besoins sexuels de la population est loin d'être évidente. Les travailleurs et travailleuses du sexe remplissent une fonction importante propre à éviter à certaines personnes de basculer dans des troubles psychiques lourds. Pour qu'ils et elles puissent accomplir leur travail au mieux, la prostitution devrait être reconnue et clairement réglementée par la loi dans un souci de protection des deux parties contractantes. Cela passe en particulier par la répression sans concession de la prostitution forcée. Même si la limite est souvent malaisée à fixer dans ce domaine, la réglementation et l'inscription auprès des autorités reste la meilleure solution pour garantir au mieux la base volontaire de ces pratiques professionnelles, pour les femmes comme pour les hommes.

Francine John-Calame, membre du Conseil national et candidate verte au Conseil national et au Conseil des Etats. Elle a choisit de traiter du manque de places en crèche et de la violence domestique

- Je me suis engagée pour l'augmentation du montant prévu dans le budget 2007 de la Confédération, pour l'encouragement à la création de nouvelles places d'accueil.

Dans mon canton, j'ai travaillé pendant plusieurs années comme présidente bénévole des Montagnes neuchâteloises de l'Association neuchâteloise de l'Accueil familial de jour (AFJ). Dans ce cadre, j'ai participé très concrètement au développement des places d'accueil dans ma région.

- D'une part, je m'engage pour que les armes à feu militaires restent à l'arsenal. D'autre part, je souhaite que dans les lieux d'accueil pour les victimes de violence domestique travaillent en étroite collaboration policier, juge d'instruction, médecin et travailleur social, afin d'éviter aux victimes de devoir raconter les sévices subis et leurs souffrances de trop nombreuses fois.

Dans le canton de Neuchâtel nous avons obtenu que ce soient les auteurs de violences qui quittent le domicile conjugal et un groupe de parole pour auteurs de violence a été créé pour prévenir de nouvelles violences.

Doris Angst, députée au Grand Conseil, candidate verte au Conseil national s'exprime sur le congé paternité et sur le problème des travailleuses sans statut légal.

- Il est important qu'un congé-paternité soit accordé aux pères. S'occuper des enfants n'est pas seulement du ressort de la mère, mais aussi du père. C'est une question d'égalité. Le père et la mère devraient jouir des mêmes droits et devoirs. Il doit être possible aux deux parents de prendre soin de leurs enfants pendant les premières semaines de leur vie, de les voir grandir, de bâtir une relation solide avec eux dès le départ. Cela fait partie de la répartition équitable – en partenariat – des tâches entre hommes et femmes.

- On ne devrait plus devoir se poser cette question. Il devrait aller de soi que ces personnes possèdent un statut légal, c'est-à-dire qu'on leur octroie un permis de séjour, un contrat de travail légal (vacances, assurances) et un salaire correct.

Odile Duvoisin, députée au Grand Conseil neuchâtelois et candidate au Conseil national sur la liste femmes du parti socialiste neuchâtelois. Elle donne son avis sur le congé paternité et le problème des travailleuses sans statut légal

- Actuellement le congé-paternité dépend de la bonne volonté de l'employeur et cela est inacceptable pour un pays qui se dit moderne. On ne peut pas parler d'égalité entre femmes et hommes, si les tâches d'éducation ne sont reconnues que quand les mères les exercent. Le congé-paternité doit être réglé par une loi afin qu'il soit identique pour tous les pères et sur tout le territoire suisse et rémunéré par l'assurance -perte de gain, à l'instar du congé-maternité.

- La reconnaissance, tant financière que professionnelle, du travail effectué par les travailleuses sans statut légal est indispensable ; cela passe par un salaire décent, supérieur à Fr. 3400.— mensuel, des conditions de travail identiques à toutes les autres professions, réglées par une convention collective et une formation de base reconnue.

Nathalie Fellrath est membre du Grand Conseil neuchâtelois et candidate au Conseil national sur la liste femmes du parti socialiste neuchâtelois. Elle se prononce sur le quotidien des femmes et la violence conjugale.

- La conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale doit être une priorité politique. L'économie a tout à gagner en mettant en œuvre une politique d'entreprise favorable à la famille. Dans les mesures principales, l'introduction des aménagements du temps de travail et les quotas au sein de l'administration sont des mesures intéressantes.

Les quotas ne doivent cependant pas être un but en soi, mais un facteur positif d'encouragement.

Il est aussi important d'agir au niveau social et fiscal. Le développement des structures d'accueil pré- et parascolaire est un paramètre important, de même qu'une fiscalité favorable aux familles. A ce titre, les députés du canton de Neuchâtel étudieront un rapport sur la fiscalité à la rentrée des vacances, qui traitera entre autres de la possibilité de déduction des frais de garde pour toute personne exerçant une activité lucrative.

- Le canton de Neuchâtel connaît, depuis le 1er janvier 2005, une loi sur la violence conjugale. Cette dernière institue la poursuite d'office de toutes formes de violence conjugale. Elle permet d'exclure l'auteur du domicile conjugal, évitant aux victimes de devoir partir en catastrophe d'un lieu qui doit rester sécurisant et sûr.

La poursuite d'office comporte néanmoins quelques risques, celui de confiner dans l'anonymat des victimes peu sûres d'elles-mêmes et de leurs droits, voire de leurs sentiments. Nous devons rester attentifs à ce phénomène. Il s'agit, dans ce contexte, de ne pas relâcher les efforts d'information et de prévention. Ce travail de prévention doit s'instaurer déjà à l'école, ainsi qu'auprès des communautés migrantes.

Gisèle Ory, actuelle conseillère aux Etats socialiste et candidate à sa propre succession s'exprime sur le manque de places de crèches et le congé-paternité.

- La Confédération soutient financièrement la création de places d'accueil extra-familial dans le cadre d'un programme d'impulsion limité dans le temps. 13'400 places ont été créées en quatre ans. Lors de la session de Flims, nous avons lancé un nouveau pro-

gramme pour la période 2007 à 2011. Il s'agira d'en faire le bilan, de le reconduire et de l'amplifier si nécessaire.

- L'instauration d'un congé-paternité est important. Le père doit pouvoir vivre pleinement les instants exceptionnels que sont les premières semaines de la vie d'un bébé, apprendre à connaître son enfant, nouer des liens avec lui, soutenir la jeune maman et s'occuper des autres enfants. De nombreuses conventions collectives de travail le prévoient d'ailleurs déjà.

Caroline Gueissaz, députée au Grand Conseil neuchâtelois et candidate libérale au Conseil national donne son avis sur les crèches et les différences salariales.

- Nous vivons le phénomène des pieds bandés de la femme suisse ! Il faut donc prendre conscience que cet état de fait est complètement irrationnel. C'est un scandale, un point c'est tout ! Toutes les études montrent que l'investissement dans les structures d'accueil est rentable économiquement. Je propose des investissements importants, mais aussi un allègement de la réglementation pour soutenir les initiatives privées.

- Les femmes doivent se battre, avoir le courage de demander les augmentations de salaire qu'elles méritent ! Les hommes ne se gênent pas d'aller réclamer. Par la politique, je veux encourager la transparence, obliger les sociétés à publier les salaires par sexe jusqu'à ce que l'égalité soit atteinte. Et, chaque année, félicitons les entreprises qui ont été certifiées www.equal-salary.ch!